

Olivier LE NOE*Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975).
Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat
des activités sportives et structuration du service public du sport.***RESUME DE LA THESE**

Une proposition contre-intuitive condense assez justement la problématique assignée à cette thèse : comment la montée en puissance d'un service public du sport peut-elle s'accompagner de l'étiollement du dirigisme public ? La montée en puissance du secteur sportif dans l'appareil d'Etat a pu être documentée en retraçant l'évolution des budgets publics, des agents publics, des travaux publics, du domaine public, des règlements publics. Témoigne-t-elle pour autant d'une étatisation ?

Ce travail est une contribution à l'analyse de la constitution d'une administration et de ses formes d'action publique. Il rend compte de deux mouvements parallèles : au niveau de l'organisation de l'Etat, elle retrace les relations successives entre l'administration des sports et celle de l'Education Nationale ; sur le plan des personnels concernés, elle signale la légitimation de compétences professionnelles jusqu'alors faiblement reconnues. Très prosaïquement, l'administration des sports développée en 1940 le fut **contre** celle de l'Education Nationale dont l'Etat français se défiait ostensiblement. Les conséquences de cette expérience vichyste se retrouvèrent dans un retour à un agencement administratif expérimenté avant-guerre où l'administration des sports était **dans** celle de l'Education Nationale. Enfin, progressivement, le travail de l'administration des sports fut de plus en plus élaboré **sans** l'administration de l'Education Nationale, en se tournant toujours davantage vers le mouvement sportif. L'histoire de la formation d'une administration publique des sports relativement autonome dans la conduite de politiques publiques fut donc durablement celle d'un processus de détachement du ministère de l'Education Nationale. De même, à partir du milieu des années soixante-dix, le scénario se réitère avec de nouveaux acteurs institutionnels lorsque l'administration des sports concède au mouvement sportif un rôle à parité avec le sien dans le développement des politiques sportives. Ce secteur d'intervention étatique ne s'est pas seulement imposé par un démembrement de l'administration existante de l'Education Nationale, il correspond également à l'occupation d'une jachère de l'Etat. Ce développement institutionnel s'est ainsi appuyé sur la création de professions, de corps nouveaux, mais aussi sur la revalorisation des enseignants, alignés sur leurs collègues des autres disciplines. En indexant l'autonomisation de ce domaine d'intervention à la définition de statuts, les processus décrits ont débouché sur la reconnaissance de compétences proprement sportives, c'est-à-dire constituées dans l'expérience de la pratique sportive. Mais parallèlement, se sont accusés au cours du temps la dualité des recrutements et des *ethos*, des formes et des contenus de formation des personnels entre, d'un côté, "l'Education Nationale" et, de l'autre, "la Jeunesse et les Sports".

Face à des personnels et une administration de l'Education Nationale viscéralement attachés à une conception égalitaire de la formation des jeunes générations, quitte à se défendre hypocritement d'abriter une compétition autour des classements scolaires, les agents de l'administration des sports promeuvent, d'autant plus facilement qu'ils les ont expérimentés, incorporés, des rapports de concurrence et de compétition. Ainsi, sans ignorer ni minorer les enjeux bureaucratiques qu'ils recouvrent, la scission des deux administrations recouvre aussi un enjeu en termes de représentation du monde et de messages de formation. De même, la scission interne à l'administration des sports entre enseignants d'EPS et cadres techniques du sport renvoie à des différences profondes quant à l'acceptation d'un modèle compétitif des relations humaines. La résolution de ces oppositions passa pour les administrateurs des sports par un

détachement croissant de l'administration de l'Education Nationale, tandis qu'inversement, pour les enseignants d'EPS, elle se traduit par un retour dans les personnels de l'Education Nationale. Ainsi, en 1981, quand les enseignants d'EPS réintègrent l'administration de la rue de Grenelle, ils font de nouveau partie de l'ensemble plus vaste du service public d'enseignement. Le service public du sport demeure néanmoins structuré autour de ce corps de spécialistes mis en place au début des années soixante qui encadre la multitude des moniteurs et bénévoles qui travaillent dans les associations. Cette construction originale met donc en relation acteurs privés et publics porteurs d'une vision du monde qui intègre plus ouvertement la concurrence et la compétition.

Ce travail souhaiterait s'inscrire dans une lignée de travaux qui aident à mieux connaître l'Etat, c'est-à-dire à signifier qu'il n'est ni obèse, ni faible, ni inefficace mais plutôt flou et poreux.